



MUTUALITÉ : s'unir pour protéger

2025

RAPPORT
ANNUEL

PROMUTUEL
ASSURANCE
BAGOT

CLAUDE RUEL
Président

JACQUES DRAPEAU
Directeur général



MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Proclamée Année internationale des coopératives, 2025 nous a donné l'occasion de mettre en valeur la force et la pertinence de notre modèle mutualiste. Malgré une année caractérisée par un contexte économique difficile, nos équipes ont su faire rayonner nos valeurs d'ouverture, de solidarité, d'engagement et d'ambition. Ensemble, nous avons uni nos efforts pour enrichir l'expérience de nos membres-assurés¹.

DES AMÉLIORATIONS CONCRÈTES POUR MIEUX VOUS SERVIR

En 2025, nous avons fait face à plusieurs défis, dont l'arrêt de travail du personnel de Postes Canada. Afin de garantir la continuité de nos services, nous avons enrichi l'Espace client en y intégrant de nouvelles fonctionnalités et en le rendant accessible à notre clientèle en assurance des entreprises, ainsi qu'aux assurées et aux assurés de nos partenaires au courtage. Parallèlement, nous avons implanté plusieurs outils technologiques et simplifié nos processus pour offrir une expérience à la hauteur des attentes de nos membres.

Enfin, puisque garantir la paix d'esprit de nos membres demeure notre mission, nous offrons maintenant une protection contre les dommages causés par des inondations. Cette nouvelle solution vient renforcer notre gamme de produits et soutenir davantage nos membres ainsi que notre réseau de distribution.

DES RÉSULTATS QUI REFLÈTENT NOTRE ENGAGEMENT

Sur le plan financier, l'année 2025 s'est terminée sur une note positive grâce à d'excellents résultats. Cette performance est d'autant plus remarquable dans un contexte où l'industrie a subi d'importantes pressions, notamment en raison des tendances du marché. Notre organisation est demeurée solide en s'adaptant aux changements et en prenant les bonnes décisions. Au terme de l'exercice financier de 2025, notre volume des primes² était de 48 258 000 \$, soit une hausse de 8 % par rapport à 2024. Cette croissance est attribuable à l'augmentation du nombre de polices et à l'ajustement de la tarification pour faire face à des sinistres plus fréquents et plus coûteux.

En 2025, nous avons comptabilisé un total de 17 604 000 \$ en indemnités versées à nos membres victimes d'un sinistre, soit une baisse de 10 % par rapport à 2024. Cela montre que nos efforts en prévention portent fruit et stabilisent considérablement notre taux de sinistralité.

Ces résultats, marqués par un excédent net de 7 378 000 \$, illustrent aussi l'efficacité de nos stratégies, alliant croissance et rentabilité.

UN DÉVOUEMENT QUI EN DIT LONG

Nous tenons à remercier chaleureusement nos administrateurs et notre personnel qui incarnent nos valeurs mutualistes jour après jour. Grâce à votre dévouement, nous conservons encore cette année notre titre d'assureur grand public le plus recommandé au Québec³. Cette distinction reflète notre force et notre volonté commune de bâtir un avenir durable et solidaire.

Finalement, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à Réal Desautels et à Richard Bruneau pour leur précieuse contribution au sein du conseil d'administration. Nous les remercions sincèrement pour leur engagement et leur apport au développement et à la gouvernance de Promutuel Assurance Bagot au fil des années.

1. Pour alléger la lecture de notre rapport annuel, nous avons privilégié l'utilisation du terme « membre » pour désigner l'ensemble de nos membres-assurés et de nos membres-assurés.
2. Cette mesure est non conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La mesure conforme la plus comparable « Revenus des activités d'assurance » est présentée dans « l'État du résultat global ».
3. Promutuel Assurance est l'assureur grand public le plus recommandé d'après un sondage réalisé par SOM du 22 mai au 3 juin 2025 auprès d'adultes québécois détenant une assurance auto ou habitation émise par un assureur de dommages autorisé à exercer au Québec.

+ DE **41 800 \$**
REMIS EN DONNS ET
EN COMMANDITES

UNE ÉQUIPE PRÉSENTE, ENGAGÉE ET SOLIDAIRE

Nos valeurs mutualistes inspirent notre équipe à agir concrètement pour notre collectivité. Chaque année, nous appuyons avec cœur des causes, des organismes et des événements qui contribuent au bien-être social et économique de notre région. C'est notre façon à nous de faire preuve d'engagement et de solidarité!



EN 2025, NOUS

AVONS SOUTENU :

- La Fondation Honoré-Mercier;
- Le Club Holstein Saint-Hyacinthe;
- La Fédération de l'UPA de la Montérégie;
- La Fondation Aline-Letendre;
- La Moisson Maskoutaine;
- L'organisme Au cœur des familles agricoles;
- Le concours des Jeunes agriculteurs d'élite du Canada;
- Le Concours Grandes Cultures de la Société d'Agriculture de Saint-Hyacinthe;
- L'Association des technologues en agroalimentaire;
- Et plus encore!



UNE RISTOURNE POUR VOUS DIRE MERCI

Pour souligner ces résultats exceptionnels, et vous remercier de votre confiance, notre conseil d'administration a le plaisir d'annoncer le versement d'une ristourne totalisant 2 372 591 \$. Cette ristourne sera répartie sur l'ensemble des membres qui détenaient une police d'assurance en vigueur au 31 décembre 2025.

PERFORMANCE 2025

PROMUTUEL
ASSURANCE
BAGOT

48,3 M\$
en primes souscrites*
(croissance des primes : 8 %)

8,3 M\$
Résultat
des activités
d'assurance

43,1 %
Taux de
sinistres net

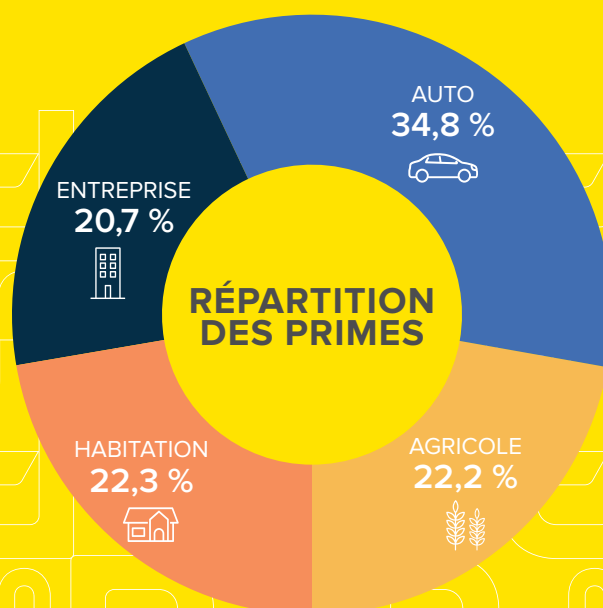
7,4 M\$
Résultat net

75,6 %
Taux combiné
net

64,8 M\$
Avoir des
membres

510 %
Ratio TCM
(test du capital minimum)

18 359
Membres



* Cette mesure financière est non conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La mesure la plus comparable, « Revenus des activités d'assurance », est présentée dans la section « État du résultat global » du Rapport financier 2025.



MUTUALITÉ : s'unir pour protéger

2025

RAPPORT
FINANCIER

PROMUTUEL
ASSURANCE
BAGOT

Gouvernance

Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour offrir une structure et un encadrement efficaces permettant d'établir les principes et d'en assurer le maintien.

En s'appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, le Groupe Promutuel garantit à ses membres une gestion saine, prudente et performante de ses activités. Pour ce faire, il s'est doté de normes de gouvernance qui font état des politiques et des processus établis et qui régissent ses façons de faire et d'être.

Rôles et responsabilités des membres du conseil d'administration et de la direction

Les membres du conseil d'administration et de la direction doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir leurs rôles, leurs responsabilités et leurs devoirs.

Gestion du risque d'entreprise

Notre société mutuelle dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration détermine les niveaux de tolérance au risque. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques.

Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Les contrôles internes de notre société mutuelle sont efficaces et efficaces. Ils reposent notamment sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment l'audit externe pour les contrôles liés à l'audit.

Enfin, un comité d'audit est mandaté par le conseil d'administration afin de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saine et prudente.

Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité d'éthique, notre société mutuelle doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Le comité d'éthique procède par ailleurs annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

Gouvernance

Le cadre de gouvernance de notre société mutuelle inclut également un programme, des politiques et un mécanisme d'auto-évaluation de la gouvernance basés sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	5
États financiers	
État de la situation financière	6
État du résultat global	7
État des variations des capitaux propres	8
État des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers	10

Administrateurs

Les 18 359 membres-assurés de la société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Claude Ruel* °°, président	Saint-Pie
Hubert Brodeur* ** °°, 1 ^{er} vice-président et président du comité d'audit	Saint-Hugues
Sylvain Girard* °, 2 ^e vice-président et président du comité d'éthique	Saint-Liboire
Pierre Cloutier**	Saint-Hyacinthe
Michel Daigle**	Sainte-Hélène-de-Bagot
Gaétan Jodoin° °° président du comité de placement	Saint-Damase
Alex Laplante°	Saint-Nazaire

* Membre du comité exécutif

** Membre du comité d'audit

° Membre du comité d'éthique

°° Membre du comité de placement

Rapport de la direction

La direction de la Société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes IFRS de comptabilité.

La Société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la Société.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la Société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un auditeur sont fournis à la Société par la Fédération. L'auditeur a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la Société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

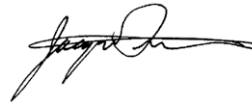
En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un actuaire sont fournis à la Société par la Fédération. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations de la Société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la Société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la Société au 31 décembre 2025 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



Jacques Drapeau

Saint-Liboire, le 26 février 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel Bagot, société mutuelle d'assurance générale,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Promutuel Bagot, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états du résultat global, des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener de la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 26 février 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A129086

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel Bagot, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers de Promutuel Bagot, société mutuelle d'assurance générale, préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Pierre Lepage
Fellow, Institut canadien des actuaires

Québec, le 26 février 2026

État de la situation financière

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
Placements		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 306	9 575
Placements (Note 5)	67 001	60 789
	<u>79 307</u>	<u>70 364</u>
Débiteurs (Note 7)	176	227
Actifs d'impôt exigible	551	-
Actifs au titre des traités de réassurance détenus (Note 8)	3 170	9 566
Autres éléments d'actif	372	1
Actifs d'impôt différé (Note 10)	44	-
Actifs au titre du droit d'utilisation (Note 11)	17	44
Immobilisations corporelles (Note 12)	844	804
	<u>84 481</u>	<u>81 006</u>
PASSIF		
Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 8)	13 102	19 313
Créditeurs et frais courus (Note 13)	3 060	650
Passifs d'impôt exigible	-	499
Passif au titre des régimes de retraite (Note 9)	1 007	1 359
Passifs d'impôt différé (Note 10)	2 509	2 070
Obligations locatives (Note 11)	17	46
Parts sociales (Note 14)	1	1
	<u>19 696</u>	<u>23 938</u>
CAPITAUX PROPRES		
Excédents non répartis	64 664	57 286
Cumul des autres éléments du résultat global (Note 16)	121	(218)
	<u>64 785</u>	<u>57 068</u>
	<u>84 481</u>	<u>81 006</u>

Engagements et éventualités (Note 18)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Claude Ruel, président



Hubert Brodeur, 1^{er} vice-président et président du comité d'audit

État du résultat global

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2025	2024
	\$	\$
Résultat des activités d'assurance		
Revenus des activités d'assurance (Note 8)	47 453	43 484
Charges afférentes aux activités d'assurance (Note 8)	<u>(32 703)</u>	<u>(34 582)</u>
	14 750	8 902
Résultat des traités de réassurance détenus		
Cession de réassurance sur les primes (Note 8)	(9 302)	(7 935)
Montants recouvrés auprès des réassureur pour les sinistres encourus (Note 8)	<u>2 894</u>	<u>2 947</u>
	<u>(6 408)</u>	<u>(4 988)</u>
Résultat net des activités d'assurance	<u>8 342</u>	<u>3 914</u>
Résultat d'investissement		
Revenus de placement (Note 20)	6 417	7 751
Dépenses de placement (Note 20)	(167)	(138)
Frais financiers	<u>(66)</u>	<u>(82)</u>
	<u>6 184</u>	<u>7 531</u>
Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance (Note 8)	(450)	(706)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance (Note 8)	<u>276</u>	<u>374</u>
	<u>(174)</u>	<u>(332)</u>
Résultat financier net	<u>6 010</u>	<u>7 199</u>
Autres revenus (frais) d'opération		
Autres revenus (Note 21)	332	182
Autres frais (Note 22)	<u>(2 367)</u>	<u>(2 028)</u>
	<u>(2 035)</u>	<u>(1 846)</u>
Résultat avant impôts et ristourne	12 317	9 267
Ristourne aux membres (Note 23)	<u>2 397</u>	<u>-</u>
	<u>9 920</u>	<u>9 267</u>
Résultat avant impôts	9 920	9 267
Charge d'impôts sur le résultat (Note 10)	<u>2 542</u>	<u>2 354</u>
Résultat net	<u>7 378</u>	<u>6 913</u>
RÉSULTAT GLOBAL		
Résultat net	7 378	6 913
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains non réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, nets des impôts de 59 \$ (38 \$ en 2024)	53	107
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, nets des impôts de (15 \$) ((3 \$) en 2024)	<u>(44)</u>	<u>(9)</u>
	<u>9</u>	<u>98</u>
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains actuariels sur les régimes de retraite, nets des impôts de 119 \$ (128 \$ en 2024)	330	356
Total des autres éléments du résultat global	<u>339</u>	<u>454</u>
Résultat global	<u>7 717</u>	<u>7 367</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Cumul des autres éléments du résultat global			Total
	Excédents non répartis	Gains (pertes) sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2023	\$ 50 373	\$ (67)	\$ (605)	\$ 49 701
Résultat global	6 913	98	356	7 367
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	57 286	31	(249)	57 068
Résultat global	7 378	9	330	7 717
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025	64 664	40	81	64 785

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat avant impôts	9 920	9 267
Impôts sur le résultat recouvrés (payés)	(3 360)	(2 814)
Ajustements pour:		
Frais (revenus) au titre des contrats d'assurance (Note 8)	(14 300)	(8 196)
Frais (revenus) au titre des traités de réassurance (Note 8)	6 132	4 614
Amortissement des immobilisations corporelles	94	132
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	27	28
Pertes (gains) sur placements réalisés	(709)	(1 263)
Pertes (gains) sur placements non réalisés	(4 371)	(5 216)
Frais relatifs aux régimes de retraite	361	406
Revenus capitalisés sur les placements	(50)	(75)
Intérêts sur les obligations locatives	2	2
	<u>(6 254)</u>	<u>(3 115)</u>
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Actifs au titre des traités de réassurance (Note 8)	264	(1 733)
Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 8)	8 089	5 684
Débiteurs	51	(141)
Autres éléments d'actif	(371)	1
Créditeurs et frais courus	2 410	(3 362)
Cotisations aux régimes de retraite	(264)	(259)
	<u>3 925</u>	<u>(2 925)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions		
Placements	(11 630)	(18 467)
Immobilisations corporelles	(134)	(32)
Dispositions		
Placements	10 601	17 410
	<u>(1 163)</u>	<u>(1 089)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'obligations locatives	(31)	(29)
	<u>(31)</u>	<u>(29)</u>
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 731	(4 043)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	9 575	13 618
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>12 306</u>	<u>9 575</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 Statut et nature des activités

Promutuel Bagot, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), constituée en vertu de la Loi sur les assureurs (Québec), pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 1840, rang Saint-Édouard, Saint-Liboire, (Québec), J0H 1R0, Canada.

2 Méthodes comptables significatives

Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité. Les méthodes comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 26 février 2026.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des postes suivants:

À la juste valeur:

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Selon IFRS 17, *Contrats d'assurance* :

- Actifs au titre des traités de réassurance détenus;
- Passifs au titre des contrats d'assurance.

L'état de la situation financière est présenté par ordre de liquidité. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes afférentes.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire.

Informations sur les méthodes comptables significatives

Les informations sur les méthodes comptables significatives décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société à tous les exercices présentés dans ces états financiers, à moins d'indications contraires.

Instruments financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour les fins de classement de l'actif financier, la Société détermine si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt se compose principalement d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée et pour les autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Lorsque les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, l'actif doit être classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Modèle économique

Le modèle économique reflète la manière dont la Société gère ses actifs financiers afin d'atteindre ses objectifs. L'appréciation du modèle économique requiert l'exercice du jugement afin de déterminer si les flux de trésorerie qui seront issus de ces actifs découleront de la perception de flux de trésorerie contractuels, de la vente d'actifs financiers ou des deux.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Les actifs financiers peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

Coût amorti

Les actifs évalués ultérieurement au coût amorti sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les actifs de cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat net.

À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers de cette catégorie sont détenus dans un modèle économique visant à la fois la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers, lorsque ces flux correspondent uniquement à des paiements de principal et d'intérêts. Ils sont évalués à la juste valeur, les variations étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes cumulés sont reclassés au résultat net pour les instruments d'emprunt, tandis que pour les instruments de capitaux propres désignés irrévocablement à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, ils sont transférés directement dans les capitaux propres sans recyclage en résultat.

À la juste valeur par le biais du résultat net

Par défaut, tous les actifs qui n'entrent pas dans les catégories précédentes sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont comptabilisées au résultat net au poste revenus de placement.

Classement et évaluation des passifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat net. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat net.

Les instruments financiers de la Société sont classés dans les catégories suivantes :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Dépôts à terme	Coût amorti
Obligations	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Fonds mutuels	À la juste valeur par le biais du résultat net
Actions ordinaires	À la juste valeur par le biais du résultat net
Sociétés en commandite	À la juste valeur par le biais du résultat net
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Promutuel	À la juste valeur par le biais du résultat net
Fonds de croissance stratégique Promutuel	À la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Coût amorti
Créditeurs et parts sociales	Coût amorti

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits à titre de frais financiers dans le résultat net au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et passifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont inclus dans leur valeur comptable initiale et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais financiers que la Société engage sont constitués principalement des honoraires de gestion, des frais de garde et des coûts de transaction. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

Achat ou vente avec délai de livraison normalisé

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net.

La Société décomptabilise un passif financier si et seulement si les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net. Lorsque la Société échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, la Société comptabilise une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. Si la modification n'est pas substantielle, la différence entre la valeur comptable du passif avant la modification et la valeur actualisée des flux de trésorerie après modification doit être comptabilisée en résultat net à titre de profit ou perte sur modification dans les *Revenus de placement*.

Dépréciation d'actifs financiers

La norme IFRS 9, *Instruments financiers*, présente un modèle de dépréciation unique fondé sur les pertes de crédit attendues qui repose sur les variations de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Ce modèle est appliqué aux actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues se fonde sur un modèle de dépréciation à trois phases :

- 1) Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée.
- 2) Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée.
- 3) Pour les instruments financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier continue d'être comptabilisée.

Évaluation et comptabilisation des pertes de crédits attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance (c'est-à-dire l'ampleur des pertes si la défaillance se produit) et de l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives, comme il est indiqué ci-dessus. En ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Si, pour la période de présentation de l'information financière précédente, la Société évalue la correction de valeur pour pertes de l'instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, mais qu'elle détermine à la date de clôture de la période considérée que les conditions relatives aux pertes de crédit attendues pour durée de vie ne sont plus remplies, elle évalue la correction de valeur pour pertes à la date de clôture de la période considérée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, sauf pour les actifs pour lesquels la méthode simplifiée a été utilisée.

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers à la JVAERG et au coût amorti. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

La Société comptabilise une correction de valeur et un ajustement correspondant à la valeur comptable des actifs financiers par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en obligations qui sont évalués à la JVAERG, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans les gains (pertes) sur les actifs à la JVAERG, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans l'état de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Pour les instruments financiers autres que les débiteurs, la Société comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la clôture.

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté d'une façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier. Pour faire cette évaluation, la Société tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

La Société suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours, à moins que la Société dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté.

La Société considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Impôts

La Société comptabilise les impôts sur le résultat global suivant la méthode axée sur l'état de la situation financière. La provision pour impôts sur le résultat global comporte deux composantes : l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. L'impôt différé, calculé sur une base non actualisée, découle des changements durant l'année des écarts temporaires cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur l'impôt différé d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat global, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat global.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs, dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la Société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

Avantages du personnel

Salaires et avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires et les commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale, ses institutions liées et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la Société participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des années de service les mieux rémunérées. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les frais financiers.

Les gains (pertes) actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les gains (pertes) actuariels portés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés au résultat net.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite. L'actif de chaque régime est comptabilisé à sa juste valeur et est détenu dans une caisse de retraite en fiducie distincte.

Contrats d'assurance

Classement des contrats

Dans le cours normal de ses activités, la Société émet des contrats d'assurance en vertu desquels elle accepte des risques d'assurance. Elle détient également un traité de réassurance afin de limiter son exposition au risque d'assurance. Les contrats émis par la Société sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance important pour une autre partie (le « titulaire de la police ») en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié (l'« événement assuré ») porte préjudice au titulaire. Le risque d'assurance est important si un événement assuré peut donner lieu au paiement de sommes supplémentaires importantes par la Société au titulaire dans n'importe quel scénario possédant une substance commerciale – même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou que l'espérance mathématique des flux de trésorerie éventuels actualisés ne représente qu'une faible part de l'espérance mathématique des flux de trésorerie actualisés restants du contrat d'assurance. La Société détermine si elle a un risque d'assurance important en comparant les prestations payables ou recevables après un sinistre avec les prestations payables ou recevables si le sinistre ne s'était pas produit. Cette évaluation est effectuée pour chaque contrat, à la date d'émission du contrat. En procédant à cette évaluation, la Société prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Les contrats d'assurance émis et de réassurance détenus par la Société sont tous des contrats devant être comptabilisés en vertu de la norme sur les contrats d'assurance.

Regroupement d'un ensemble ou d'une série de contrats

Il arrive que la Société conclut deux ou plusieurs contrats en même temps avec les mêmes contreparties ou avec des contreparties qui lui sont liées, pour exercer un effet commercial d'ensemble. La Société comptabilise un tel ensemble de contrats comme un seul contrat d'assurance lorsque cela reflète la substance des contrats. Pour procéder à cette évaluation, la Société se demande si :

- Les droits et obligations diffèrent selon que les contrats sont examinés collectivement ou individuellement;
- La Société est incapable d'évaluer un contrat sans tenir compte de l'autre.

Séparation des composantes

La Société examine ses contrats d'assurance et de réassurance pour déterminer s'ils contiennent des composantes qui doivent être comptabilisées selon une autre norme. Les contrats de la Société ne comprennent aucune composante distincte nécessitant une séparation.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Niveau de regroupement des contrats

Les contrats d'assurance et de réassurance sont sujets à des regroupements sous forme de portefeuilles et de groupes aux fins d'évaluation. Les portefeuilles se composent de contrats avec des risques similaires et qui sont gérés ensemble.

Chaque portefeuille est subdivisé en groupes de contrats, auxquels sont appliquées les dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la Société sépare les contrats en fonction de leur date d'émission. Une cohorte contient tous les contrats qui ont été émis au cours d'une période de 12 mois. Chaque cohorte est ensuite subdivisée en trois groupes de contrats, soit les :

- Contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale;
- Contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite;
- Autres contrats, s'il existe de tels contrats.

La Société exerce son jugement pour déterminer les contrats pouvant être regroupés ensemble afin d'évaluer la rentabilité prévue des contrats. En l'absence de telles informations, la Société évalue chaque contrat individuellement. La composition des groupes établis lors de la comptabilisation initiale n'est pas réévaluée par la suite.

La Société suppose qu'aucun des contrats n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire. La Société évalue la probabilité d'un changement dans les faits et les circonstances applicables pour déterminer si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale appartiennent à un groupe de contrats qui n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite.

Comptabilisation

La Société comptabilise les groupes de contrats d'assurance émis à compter de la première des dates suivantes :

- La date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- La date à laquelle le premier paiement d'un titulaire d'un contrat du groupe devient exigible;
- La date à laquelle un groupe de contrats devient déficitaire.

La Société comptabilise les groupes de contrats de réassurance à compter de la première des dates suivantes :

- La date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- La date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacent déficitaire est comptabilisé, dans la mesure où un contrat de réassurance s'appliquant à ces contrats est conclu à cette date.

Périmètre des contrats

L'évaluation du groupe de contrats d'assurance comprend l'ensemble des flux de trésorerie futurs qui devraient être compris dans le périmètre de chacun des contrats d'assurance du groupe.

Afin de déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat, la Société doit analyser à la fois ses droits et obligations substantiels découlant des modalités du contrat et découlant également des lois et règlements applicables ainsi que des pratiques commerciales habituelles. La Société détermine que les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle la Société a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Méthodes d'évaluation des contrats d'assurance

La Société applique la méthode de la répartition des primes (« MRP ») à tous ses contrats d'assurance. La période de couverture de chaque contrat dans les groupes n'excède pas un an.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue le passif au titre de la couverture restante au montant des primes reçues en trésorerie. Les primes dues à la Société pour des services prévus aux contrats d'assurance déjà fournis au cours de la période, mais qui n'ont pas encore été reçues à la fin de la période de présentation de l'information financière, sont incluses dans le passif au titre de la couverture restante. La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ultérieure correspond à la valeur comptable au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des primes reçues au cours de la période et du montant comptabilisé en revenus des activités d'assurance pour les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de cette période.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

La Société a déterminé que ses contrats d'assurance, dont la période de couverture ne dépasse pas un an, ne comportent pas de composant financement important. La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et de l'effet du risque financier de tels contrats d'assurance.

La valeur comptable du passif au titre des sinistres survenus est évaluée en appliquant le modèle général. Après la comptabilisation initiale, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance inclut une estimation du passif au titre des sinistres survenus à cette date. Le passif au titre des sinistres survenus comprend l'obligation de régler les demandes d'indemnisation valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits et les autres charges afférentes aux activités d'assurance découlant de services passés et comprend l'obligation liée aux sinistres survenus, mais non encore déclarés. L'estimation actuelle du passif au titre des sinistres survenus comprend les flux de trésorerie d'exécution afférents aux services actuels et passés affectés au groupe à la date de clôture.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont les estimations actuelles, objectives et pondérées par les probabilités, de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, y compris un ajustement au titre du risque non financier. Pour arriver à une moyenne pondérée selon les probabilités, la Société tient compte de divers scénarios pour envisager l'éventail complet des résultats possibles, en prenant en considération l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs attendus. Les estimations des flux de trésorerie futurs reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition proviennent du coût des ventes, de la souscription et du démarrage d'un groupe de contrats d'assurance, émis ou devant être émis, qui sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance. Ces flux de trésorerie comprennent les coûts directs, tels que les commissions et les taxes sur primes, ainsi que les coûts indirects tels que les salaires, les loyers et les coûts liés aux technologies. La Société a amorti ces coûts selon le mode linéaire sur la période de couverture des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Taux d'actualisation

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et la durée de chaque portefeuille. Étant donné que la Société applique la MRP, seuls le passif au titre des sinistres survenus et l'élément de perte, calculé dans le cas où un groupe de contrats est déficitaire, sont actualisés. La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales. Les primes de liquidité sont définies à partir d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. Les risques de marché, de crédit et de change sont exclus des primes de liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus et de l'élément de perte compris dans le passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier (« ARNF ») reflète la compensation que l'entité requiert pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux estimés. La méthode utilisée est celle de la marge. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation.

Contrats déficitaires

En vertu de la MRP, au moment de la comptabilisation initiale, la Société suppose qu'aucun groupe de contrats ne soit potentiellement déficitaire, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Si les faits et les circonstances indiquent que certains contrats peuvent être déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ou que le groupe de contrats est devenu déficitaire, la Société procède à une évaluation quantitative pour déterminer si la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante déterminé selon la MRP est inférieure aux flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante déterminés selon le modèle général. Un élément de perte, déterminé en fonction des flux de trésorerie d'exécution estimés, des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés antérieurement et des flux de trésorerie découlant du contrat à la date de la comptabilisation initiale correspond à une sortie de trésorerie nette et est inclus dans le passif au titre de la couverture restante et en résultat net. L'élément de perte peut être atténué par un composant recouvrement de perte si les contrats déficitaires sont couverts par la réassurance.

Traités de réassurance détenus

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque d'assurance. La réassurance signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à un réassureur. La Société présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans l'état de la situation financière et l'état du résultat global afin de démontrer les obligations à l'endroit des titulaires de polices ainsi que l'importance du risque de crédit associé aux opérations de réassurance.

Les traités de réassurance détenus sont comptabilisés conformément à IFRS 17 s'ils répondent à la définition d'un contrat d'assurance. Cela comprend la condition selon laquelle le contrat doit transférer un risque d'assurance important. Les traités de réassurance ne transfèrent un risque d'assurance important que s'ils transfèrent au réassureur la quasi-totalité du risque d'assurance afférent à la portion réassurée des contrats d'assurance sous-jacents, et ce, même s'ils n'exposent pas l'émetteur (le réassureur) à une possibilité de perte importante.

Pour regrouper les traités de réassurance détenus, la Société délimite les portefeuilles de la même manière qu'elle délimite les portefeuilles de contrats d'assurance sous-jacents émis. La Société considère qu'elle ne détient qu'un seul portefeuille de réassurance distinct.

La Société répartit dans trois groupes les traités de réassurance détenus composant un portefeuille :

- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, génèrent un profit net;
- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de générer par la suite un profit net;
- Tout contrat de réassurance restant détenu dans le portefeuille.

La Société applique la MRP à tous ses traités de réassurance détenus. La Société applique les mêmes méthodes comptables pour évaluer un groupe de traités de réassurance détenus que celles utilisées pour un groupe de contrats d'assurance, adaptées lorsque nécessaire pour refléter les caractéristiques qui diffèrent de celles des contrats d'assurance.

En vertu de la MRP, l'évaluation initiale de l'actif au titre de la couverture restante est égale à la prime de réassurance payée. La Société évalue le montant relatif aux services restants en répartissant la prime payée sur la période de couverture du groupe. Pour tous les traités de réassurance détenus, cette répartition est effectuée en fonction de l'écoulement du temps.

La Société suppose que les traités de réassurance détenus dans chaque portefeuille ne donneront pas lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire.

Lorsque les traités de réassurance détenus couvrent un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, la Société ajuste la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante et comptabilise un profit lorsque, au cours de la même période, elle comptabilise une perte à la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou à l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe. La comptabilisation de ce profit donne lieu à la comptabilisation du composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de traités de réassurance détenus.

Modification et décomptabilisation

La Société décomptabilise un contrat d'assurance si, et seulement si, le contrat est :

- Éteint soit lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée;
- Modifié et la modification apportée satisfait aux critères de décomptabilisation.

La Société ajuste les revenus des activités d'assurance de manière prospective à compter de la date de modification du contrat.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Présentation

Chacun des portefeuilles de contrats d'assurance, ainsi que le portefeuille de traités de réassurance détenus, sont présentés séparément à l'état de la situation financière, en fonction de leurs soldes respectifs à titre d'actif ou de passif.

La Société ne ventile pas la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le risque financier et le risque non financier. Elle inscrit la totalité de la variation dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Comptabilisation des revenus

Puisque la Société applique la MRP, elle comptabilise les revenus des activités d'assurance de la période en fonction de l'écoulement du temps, en répartissant les encaissements de primes attendus, y compris les ajustements liés à l'expérience découlant des primes, entre les périodes de service. Toutefois, lorsque le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, les encaissements de primes sont répartis en fonction du rythme attendu de charges afférentes aux activités d'assurance engagées.

Comme la Société fournit des services d'assurance en vertu d'un groupe de contrats d'assurance émis, elle réduit son passif au titre de la couverture restante et comptabilise des revenus des activités d'assurance, qui sont évalués au montant de la contrepartie à laquelle la Société estime avoir droit en échange de ces services.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Les charges incluent les frais directement attribuables à des contrats d'assurance, ainsi que l'affectation de frais généraux.

Résultat net des traités de réassurance détenus

Les revenus ou les charges liés aux traités de réassurance détenus sont répartis entre les deux montants suivants :

- Cession de réassurance sur les primes ;
- Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus.

Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance

Les revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance reflètent l'incidence de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que l'effet du risque financier et de ses variations d'un groupe de contrats d'assurance et d'un groupe de traités de réassurance détenus.

La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier des contrats d'assurance dont la période de couverture ne dépasse pas un an.

Groupement des assureurs automobiles

Le Groupement des assureurs automobiles (le « GAA ») gère le Plan de répartition des risques (le « PRR »), un outil qui favorise l'accès à l'assurance automobile à tous. Une société d'assurance qui ne souhaite pas conserver dans son portefeuille un client représentant pour elle un plus grand risque peut le transférer au PRR. Ainsi, ce sont tous les assureurs souscrivant de l'assurance automobile au Québec qui se partagent collectivement ce risque en fonction de leur part de marché au Québec. La Société ne fait pas de distinction dans l'application des méthodes comptables pour les contrats d'assurance qui sont transférés au PRR.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation.

Les terrains ne sont pas amortis puisque leur durée de vie est considérée comme indéterminée. Le coût des actifs est amorti complètement sur leur durée d'utilité estimée au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins de calcul de l'amortissement :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée</u>
Bâtisse	40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier-équipement	10 ans
Matériel informatique	3 ans

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. L'amortissement et les gains ou pertes sur cession sont présentés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsqu'ils sont attribuables aux activités d'assurance; sinon ils sont présentés dans les « Autres frais ».

Contrats de location

À la date de passation du contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, ce qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société calcule l'amortissement suivant la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur une période de 5 ans.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée en utilisant le taux implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux marginal d'emprunt de la Société, lequel est généralement utilisé par la Société. La durée du contrat de location est évaluée en fonction des conditions du contrat. La Société détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité. L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lors de changements dans les estimations par la Société ou lorsque celle-ci exerce une option de prolongation ou de résiliation. Dans un tel cas, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation.

La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés dans les frais de façon linéaire.

Les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont présentés distinctement dans l'état de la situation financière de la Société. La charge d'intérêt est présentée aux résultats dans les « Frais financiers » et l'amortissement de l'actif au titre de droit d'utilisation est présenté dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsque la dépense est attribuable aux activités d'assurance; sinon elle est présentée dans les « Autres frais ».

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

Parts sociales

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

Capitaux propres

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat global est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers à la JVAERG et du cumul des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Devises étrangères

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les instruments financiers libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les revenus de placement, à l'exception des instruments financiers classés à la JVAERG qui sont plutôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés.

Opérations avec les institutions du groupe Promutuel

La Société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

3 Utilisation d'estimations et de jugements de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des revenus et des frais. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Jugements critiques portés lors de l'application des méthodes comptables

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, au classement des actifs détenus en vue de la vente, à l'évaluation de la durée et du taux d'actualisation des contrats de location lors de la comptabilisation des obligations locatives, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation de la dépréciation. Également, les contrats d'assurance et de réassurance nécessitent le recours au jugement dans plusieurs situations, tel que décrites ci-dessous.

Contrats d'assurance et de réassurance

L'analyse qui suit présente les jugements critiques, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, portés par la direction lors de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Appréciation de l'importance du risque d'assurance :

La Société exerce son jugement pour déterminer si un contrat transfère un risque d'assurance important à l'émetteur. Un contrat transfère un risque d'assurance important si, et seulement si, un événement assuré peut amener la Société à payer des sommes supplémentaires qui sont importantes et ce, même si l'événement assuré est extrêmement improbable. L'appréciation de la question de savoir si les sommes supplémentaires à payer à la survenance d'un événement assuré sont importantes et s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée fait appel à des jugements importants et se fait contrat par contrat, au moment de la comptabilisation initiale.

Combinaison de contrats d'assurance :

Pour déterminer si un ensemble ou une série de contrats d'assurance exercent, ou sont destinés à exercer, un effet commercial d'ensemble, la Société examine si les droits et obligations sont différents selon qu'ils sont pris en considération de façon collective ou individuelle et si la Société n'est pas en mesure d'évaluer un contrat sans prendre l'autre en considération.

Séparation des composants non assurantiels des contrats d'assurance :

La Société émet certains contrats d'assurance qui comportent plusieurs éléments en plus de la prestation du service de couverture d'assurance. Certains de ces éléments doivent être séparés et comptabilisés en appliquant d'autres normes, tandis que d'autres éléments sont évalués selon le modèle d'évaluation des contrats d'assurance. Pour évaluer si les composants satisfont aux critères de séparation et s'ils doivent être séparés, la Société porte des jugements importants.

Séparation des composants assurance d'un contrat d'assurance :

La Société émet des contrats d'assurance qui offre au titulaire une protection contre différents types de risques d'assurance dans un seul contrat. L'IFRS 17 n'exige pas ni ne permet la séparation des composants d'un contrat d'assurance à moins que la forme juridique d'un contrat unique ne reflète pas la substance de ses droits et obligations contractuels. Dans ce cas, des éléments d'assurance distincts doivent être comptabilisés. La réfutation de la présomption que le « contrat seul » constitue l'unité de comptabilisation nécessite un jugement important et n'est pas un choix de méthode comptable. Afin de déterminer si un contrat reflète ou non sa substance, la Société étudie l'interdépendance entre les divers risques couverts, la capacité de tous les composants d'arriver à échéance indépendamment les uns des autres, et la capacité d'établir un prix et de vendre les composants séparément.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Utilisation d'estimations et de jugements de la direction (suite)

Détermination du périmètre du contrat :

L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance englobe tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre du contrat. Pour déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, la Société tient compte de ses droits et obligations substantiels découlant des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires, et de ses pratiques commerciales habituelles. Les flux de trésorerie sont considérés comme hors du périmètre du contrat si la Société a la capacité pratique de modifier le prix d'un contrat existant en fonction de la réévaluation des risques et si le prix de la couverture du contrat jusqu'à la date de réévaluation tient uniquement compte des risques s'étendant jusqu'à la prochaine date de réévaluation. La Société exerce son jugement pour déterminer si elle a la capacité pratique de fixer un prix qui reflète intégralement tous les risques posés par le contrat ou le portefeuille. La Société tient compte des restrictions d'ordre contractuel, juridique et réglementaire lorsqu'elle procède à son appréciation et exerce son jugement pour déterminer si ces restrictions ont une substance commerciale.

Identification des portefeuilles :

La Société définit un portefeuille comme un ensemble de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les contrats appartenant à une même ligne de produits devraient faire partie d'un même portefeuille, car ils comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. L'exercice du jugement est requis pour identifier les risques similaires et déterminer comment les contrats sont gérés.

Niveau de regroupement :

La Société exerce son jugement pour faire la distinction entre les contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et les autres contrats rentables.

Appréciation des flux de trésorerie directement attribuables :

La Société exerce son jugement pour déterminer si les flux de trésorerie sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ne sont inclus dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance que s'ils sont directement attribuables aux contrats individuels de la Société, au groupe lui-même ou au portefeuille de contrats d'assurance auquel appartient le groupe. Dans son estimation des flux de trésorerie d'exécution, la Société inclut également les affectations de frais généraux fixes et variables qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.

Appréciation de l'importance d'une modification :

La Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat si les critères de décomptabilisation sont remplis. La Société exerce son jugement pour déterminer si les modalités modifiées du contrat font en sorte que le contrat initial satisfait aux critères de décomptabilisation.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations de la Société

Les informations concernant les hypothèses clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de présentation de l'information financière et qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, à l'exception des contrats d'assurance et de réassurance, sont incluses dans les notes suivantes :

- Passif au titre des régimes de retraite;
- Juste valeur des instruments financiers.

Contrats d'assurance et de réassurance

L'analyse qui suit présente les principales estimations qui ont été utilisées par la direction aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Les estimations peuvent subir une variation importante au cours de l'exercice qui suit leur établissement ou jusqu'au règlement ultime des sinistres. Cette variation est imputable à des événements qui ne sont pas encore survenus à la date de présentation de l'information financière et qui peuvent ne pas se réaliser avant un certain temps. Cette variation peut être aussi comptabilisée lors de la disponibilité d'informations supplémentaires, lors de changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou lors d'écarts importants par rapport aux tendances historiques de gravité ou de fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la Société. Les méthodes utilisées produisent, de l'avis de la Société, des résultats raisonnables compte tenu des données connues et disponibles.

Pour évaluer les contrats d'assurance et de réassurance conformément à l'IFRS 17, la Société a établi des estimations relativement aux éléments importants ci-après. Ces estimations font partie intégrante des soldes d'actifs et de passifs au titre de contrats d'assurance et d'actifs et de passifs au titre des traités de réassurance détenus :

- Taux d'actualisation;
- Ajustement au titre du risque non financier.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Utilisation d'estimations et de jugements de la direction (suite)

Chacun de ces éléments, y compris les méthodes d'estimation et les hypothèses de la Société ainsi que les autres sources d'incertitude relative aux estimations, sont décrits plus amplement ci-après.

Méthode d'estimation des taux d'actualisation

La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride, qui combine les méthodes ascendante et descendante, où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance.

Les primes de liquidité sont définies à partir du rendement du portefeuille de référence ajusté d'où est soustrait le rendement sans risque. Le portefeuille de référence est constitué d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales.

Le portefeuille de référence est ajusté pour éliminer les caractéristiques de risque qui ne sont pas inhérentes aux contrats d'assurance. Étant donné que la modélisation se fait à partir d'obligations, aucun ajustement pour le risque de marché n'est requis. L'utilisation de titres canadiens élimine le risque de change. Le risque de crédit est exclu des primes de liquidité à partir de probabilités de défaut produites par Moody's. Un multiple de 2 est utilisé pour tenir compte du risque de défaut inattendu.

La Société utilise comme portefeuille de référence les Fonds SEC d'obligations du Fonds de placement Promutuel ainsi qu'un portefeuille complémentaire afin de pallier le manque de crédibilité. La Société utilise des données observables sur le marché obligataire. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués. Étant donné la courte période de règlement des sinistres, la Société n'a pas à déterminer de taux d'actualisation au-delà de la période observable.

La Société se fonde sur le prix de marché de dérivés de crédit comme point de référence. La principale source d'incertitude relative aux estimations consiste dans la détermination des taux d'actualisation au-delà de la dernière période observable pour laquelle des dérivés de crédit sont disponibles. Une autre source principale d'incertitude relative aux estimations consiste dans l'estimation de l'incidence des différences quant au montant, à l'échéancier et à l'incertitude entre les flux de trésorerie des éléments du portefeuille de référence et ceux du groupe de contrats d'assurance.

Pour obtenir la courbe des taux à partir du portefeuille d'éléments de référence, la Société utilise des données de marché observables, comme les prix du marché sur un marché actif. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité exigée par la Société pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque d'assurance et d'autres risques non financiers, comme le risque de déchéance et le risque de charges. Il reflète le degré de variabilité des flux de trésorerie futurs attendus et le prix propre à la Société de la prise en charge de ce risque, et rend compte du degré d'aversion au risque de la Société. La Société détermine l'ajustement au titre du risque non financier selon la méthode de la marge. L'ARNF est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation.

L'ARNF qui en résulte correspond à un niveau de confiance de 68 % (69 % en 2024).

La méthode des marges et la diversification sont appliquées sur base brute et nette de réassurance et la différence entre les deux résultats est utilisée pour déterminer l'ARNF applicable sur les contrats de réassurance détenus.

4 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Les normes comptables ou modifications qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2025, sont présentées ci-après. La Société a l'intention d'adopter ces normes et interprétations nouvelles et modifiées, si elles sont applicables, lorsqu'elles entreront en vigueur.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées (suite)

IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir et IFRS 9, Instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers* suite à l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7. L'IASB a modifié l'IFRS 9 afin de clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, et afin de clarifier et d'ajouter des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. L'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

Améliorations annuelles aux normes IFRS de comptabilité

En juillet 2024, l'IASB a publié des amendements de portée limitée dans le cadre de la maintenance périodique des normes IFRS de comptabilité. Ces amendements comprennent des clarifications, des simplifications, des corrections ou des modifications visant à améliorer la cohérence des normes suivantes:

- IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ainsi que ses directives d'application
- IFRS 9, *Instruments financiers*
- IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*

L'adoption de ces amendements, qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette nouvelle norme introduit des exigences révisées en matière de présentation dans l'état du résultat net, notamment l'inclusion de totaux et sous-totaux spécifiés, et l'ajout de trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement). La norme impose également la divulgation de mesures de performance définies par la direction, de sous-totaux de produits et charges, ainsi que de nouvelles exigences relatives à l'agrégation et à la désagrégation des informations financières. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

5 Placements

	2025		2024	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Coût amorti				
Dépôts à terme	653	667	654	671
	653	667	654	671
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres de participation				
Actions ordinaires	10 126	10 126	8 164	8 164
Fonds mutuels	21 401	21 401	16 803	16 803
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	9 391	9 391	8 972	8 972
Fonds de titres de capitaux propres	11 037	11 037	9 599	9 599
Fonds de capitalisation	1 763	1 763	1 704	1 704
Fonds de croissance stratégique Promutuel	84	84	-	-
Promutuel Réassurance — Participation au capital	10 186	10 186	8 850	8 850
Fonds de garantie Promutuel — Participation au capital	560	560	517	517
	64 548	64 548	54 609	54 609
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Obligations	1 800	1 800	5 526	5 526
	67 001	67 015	60 789	60 806

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 Gains et pertes non réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	2025			
	Coût amorti \$	Gains non réalisés \$	Pertes non réalisées \$	Valeur comptable \$
Obligations	1 782	23	5	1 800
	2024			
	Coût amorti \$	Gains non réalisés \$	Pertes non réalisées \$	Valeur comptable \$
Obligations	5 484	118	76	5 526

7 Débiteurs

	2025 \$	2024 \$
Revenus courus sur placements	144	102
Autres débiteurs	32	125
	<u>176</u>	<u>227</u>

8 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance

Les passifs et actifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance sont composés du passif et de l'actif au titre de la couverture restante, et du passif et de l'actif au titre des sinistres survenus.

L'estimation du passif au titre des sinistres survenus se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux d'actualisation.

La Société a utilisé les courbes de taux suivantes pour actualiser les flux de trésorerie de ses passifs (actifs) au titre des sinistres survenus et passifs (actifs) au titre de la couverture restante :

	1 an %	3 ans %	5 ans %	10 ans %
Passif au titre des sinistres survenus				
2025	2.64	3.02	3.36	4.06
2024	3.52	3.49	3.70	4.48
Passif au titre de la couverture restante				
2025	2.53	2.81	3.13	3.93
2024	3.28	3.24	3.44	4.17

Analyse de sensibilité

Le tableau qui suit présente les détails de l'incidence des changements dans les principales hypothèses sur le résultat net et les capitaux propres, avant et après l'atténuation des risques liés aux traités de réassurance détenus. Aucun changement n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent dans les méthodes et hypothèses utilisées aux fins de la préparation des analyses de sensibilité.

	Changements apportés aux hypothèses	2025			
		Augmentation du facteur		Diminution du facteur	
		Contrats d'assurance	Traités de réassurance détenus	Contrats d'assurance	Traités de réassurance détenus
		\$	\$	\$	\$
Matérialisation des sinistres	5	509	(18)	(563)	-
	Changements apportés aux hypothèses	2024			
		Augmentation du facteur		Diminution du facteur	
		Contrats d'assurance	Traités de réassurance détenus	Contrats d'assurance	Traités de réassurance détenus
		\$	\$	\$	\$
Matérialisation des sinistres	5	490	(21)	(528)	-

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Évolution des passifs (actifs) nets au titre des contrats d'assurance par couverture restante et sinistres survenus

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus relativement aux contrats d'assurance.

	2025				Total
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début de l'exercice					
Passif net au titre des contrats d'assurance	2 986	-	15 679	648	19 313
Revenus des activités d'assurance	(47 453)	-	-	-	(47 453)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges d'assurance	-	-	29 356	252	29 608
Amortissement des frais d'acquisition	7 240	-	-	-	7 240
Variation du passif au titre des sinistres survenus	-	-	(3 725)	(420)	(4 145)
	7 240	-	25 631	(168)	32 703
Résultat des activités d'assurance	(40 213)	-	25 631	(168)	(14 750)
Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance	-	-	450	-	450
Montants reconnus dans le résultat net	(40 213)	-	26 081	(168)	(14 300)
Flux de trésorerie					
Encaissement des primes d'assurance	47 583	-	-	-	47 583
Décaissement des sinistres et autres charges	-	-	(32 178)	-	(32 178)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(7 316)	-	-	-	(7 316)
	40 267	-	(32 178)	-	8 089
Solde à la fin de l'exercice					
Passif net au titre des contrats d'assurance	3 040	-	9 582	480	13 102

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

	2024				Total
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début de l'exercice					
Passif net au titre des contrats d'assurance	2 961	-	18 140	724	21 825
Revenus des activités d'assurance	(43 484)	-	-	-	(43 484)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges d'assurance	-	-	29 610	277	29 887
Amortissement des frais d'acquisition	7 107	-	-	-	7 107
Variation du passif au titre des sinistres survenus	-	-	(2 059)	(353)	(2 412)
	7 107	-	27 551	(76)	34 582
Résultat des activités d'assurance	(36 377)	-	27 551	(76)	(8 902)
Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance	-	-	706	-	706
Montants reconnus dans le résultat net	(36 377)	-	28 257	(76)	(8 196)
Flux de trésorerie					
Encaissement des primes d'assurance	45 272	-	-	-	45 272
Décaissement des sinistres et autres charges	-	-	(30 718)	-	(30 718)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(8 870)	-	-	-	(8 870)
	36 402	-	(30 718)	-	5 684
Solde à la fin de l'exercice					
Passif net au titre des contrats d'assurance	2 986	-	15 679	648	19 313

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Évolution des actifs (passifs) nets au titre des traités réassurance par couverture restante et sinistres survenus

Le tableau suivant présente la conciliation de l'actif net au titre des traités de réassurance détenus.

	2025				Total
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de recouvrement de perte	Composant de recouvrement de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début de l'exercice					
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	1 818	-	7 518	230	9 566
Cession de réassurance sur les primes	(9 302)	-	-	-	(9 302)
Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus					
Recouvrement des réassureurs pour les sinistres	-	-	6 319	75	6 394
Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement	-	-	(3 276)	(224)	(3 500)
	-	-	3 043	(149)	2 894
Résultat net des traités de réassurance détenus	(9 302)	-	3 043	(149)	(6 408)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance	-	-	276	-	276
Montants reconnus dans le résultat net	(9 302)	-	3 319	(149)	(6 132)
Flux de trésorerie					
Décaissement des primes cédées	8 896	-	-	-	8 896
Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges	-	-	(9 160)	-	(9 160)
	8 896	-	(9 160)	-	(264)
Solde à la fin de l'exercice					
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	1 412	-	1 677	81	3 170

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

	2024				Total
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de recouvrement de perte	Composant de recouvrement de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début de l'exercice					
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	1 629	-	10 469	349	12 447
Cession de réassurance sur les primes	(7 935)				(7 935)
Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus					
Recouvrement des réassureurs pour les sinistres	-	-	4 071	63	4 134
Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement	-	-	(1 005)	(182)	(1 187)
	-	-	3 066	(119)	2 947
Résultat net des traités de réassurance détenus	(7 935)	-	3 066	(119)	(4 988)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance	-	-	374	-	374
Montants reconnus dans le résultat net	(7 935)	-	3 440	(119)	(4 614)
Flux de trésorerie					
Décaissement des primes cédées	8 124	-	-	-	8 124
Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges	-	-	(6 391)		(6 391)
	8 124	-	(6 391)	-	1 733
Solde à la fin de l'exercice					
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	1 818	-	7 518	230	9 566

Le tableau suivant présente les revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance inclus dans le résultat financier net :

	2025	2024
	\$	\$
Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance		
Intérêts capitalisés	(419)	(620)
Effet de la variation des hypothèses d'actualisation	(31)	(86)
	(450)	(706)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance		
Intérêts capitalisés	271	353
Effet de la variation des hypothèses d'actualisation	5	21
	276	374
	(174)	(332)

Intérêts capitalisés

Dégagement de l'effet de l'actualisation sur le passif au titre des sinistres survenus, correspondant à l'écoulement du temps, et reposant sur les taux prévus au terme de l'exercice précédent.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Le tableau suivant présente l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur l'estimation des sinistres engagés cumulatifs, incluant les sinistres survenus, mais non déclarés, ainsi que les paiements cumulatifs à ce jour.

Comme l'exige la norme IFRS 17, lorsqu'elle établit les passifs au titre des sinistres survenus, la Société tient compte de la probabilité et de l'ampleur de l'expérience future devenant plus défavorable que prévu, ce qui se reflète dans l'ajustement pour le risque. En général, l'incertitude associée au coût final du règlement des réclamations est plus grande lorsque la réclamation est au stade initial de développement. Au fur et à mesure que les réclamations se développent, le coût final des réclamations devient plus certain.

La Société n'a pas divulgué d'informations sur l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus plus de cinq ans avant la fin de la période au cours de laquelle elle applique la norme IFRS 17 pour la première fois.

	Évolution du passif brut par année de survenance								Total
	Avant 2019 \$	2019 \$	2020 \$	2021 \$	2022 \$	2023 \$	2024 \$	2025 \$	
Provision initiale brute	20 781	5 011	4 162	7 163	8 924	4 292	6 944	6 238	
Évolution de la provision :									
Après 1 an	19 817	4 819	4 210	6 139	9 478	3 195	5 555		
Après 2 ans	18 383	3 747	4 555	7 012	8 978	3 167			
Après 3 ans	17 671	4 033	4 401	6 859	7 905				
Après 4 ans	17 818	4 328	4 397	6 836					
Après 5 ans	17 265	4 065	4 409						
Après 6 ans	15 562	4 067							
Après 7 ans	12 562								
Estimation des sinistres bruts	12 562	4 067	4 409	6 836	7 905	3 167	5 555	6 238	50 739
Sinistres payés	12 549	3 573	4 345	6 357	8 344	2 456	4 484	-	42 108
Sinistres non payés	13	494	64	479	(439)	711	1 071	6 238	8 631
Effet de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque non financier									150
Autres charges d'assurance non payées									1 281
Passif brut au titre des sinistres survenus									10 062

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 Régimes de retraite

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Les régimes mis en place par la Société sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont responsables de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la Société participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

En février 2024, une politique d'achat de rentes est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Cette politique d'achat de rentes a pour objectif de permettre la conversion des contrats de rentes « sans rachat des engagements » existants au 31 décembre 2023 en contrats de rentes « avec rachat des engagements » et ainsi procéder à un acquittement final des droits des participants visés conformément aux exigences de la Loi RCR et de son règlement. L'actif du régime a été réduit de la valeur du contrat de rentes assurées, et les obligations ont également été réduites de la valeur des obligations liées aux participants pour lesquels le contrat a été converti, soit 3 774 \$.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, les employeurs doivent effacer tout déficit actuariel de capitalisation au plus tard 10 ans après la date de la dernière évaluation actuarielle.

La Société évalue son obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de ses régimes aux fins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation et de la solvabilité a été effectuée en date du 31 décembre 2022. Les évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2025 sont en cours et seront finalisées en 2026. Les prochaines évaluations devront être produites en date du 31 décembre 2028.

	2025	2024
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies		
Obligation au début de l'exercice	7 725	10 622
Coût des services courants	297	326
Coût financier	375	331
Cotisations des participants	268	259
Pertes (gains) actuariels découlant des modifications des hypothèses	(364)	(103)
Prestations versées	(152)	(7)
Conversion des contrats de rentes	-	(3 774)
Transferts des participants entre employeurs	-	71
Obligation à la fin de l'exercice	<u>8 149</u>	<u>7 725</u>

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 Régimes de retraite (suite)

	2025	2024
	\$	\$
Actif des régimes de retraite		
Juste valeur au début de l'exercice	6 366	8 926
Rendement des actifs du régime	396	632
Cotisations de l'employeur	264	259
Cotisations des participants	268	259
Prestations versées	(152)	(7)
Conversion des contrats de rentes	-	(3 774)
Transferts des participants entre employeurs	-	71
Juste valeur à la fin de l'exercice	<u>7 142</u>	<u>6 366</u>
Passif au titre des régimes de retraite	<u>(1 007)</u>	<u>(1 359)</u>
Présenté à l'état de la situation financière :		
Passif au titre des régimes de retraite	(1 007)	(1 359)
La charge des régimes de retraite est la suivante :		
	2025	2024
	\$	\$
Au résultat net		
Coût des services courants	297	326
Frais d'administration des régimes	20	24
Intérêt net sur financement des régimes	64	80
Charge au résultat net	<u>381</u>	<u>430</u>
Aux autres éléments du résultat global		
Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	(85)	(381)
Pertes (gains) actuariels découlant des modifications dans les hypothèses		
- financières	(364)	(103)
Charge (économie) aux autres éléments du résultat global	<u>(449)</u>	<u>(484)</u>
Charge (économie) de l'exercice au résultat global	<u>(68)</u>	<u>(54)</u>

Contributions prévues pour le prochain exercice

La Société estime devoir contribuer pour un montant de 295 \$ (285 \$ en 2024) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées par la Société pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2025	2024
	%	%
Taux d'actualisation	4.75	4.65
Taux attendu d'augmentation des salaires	3.00	3.00

La table de mortalité utilisée en 2025 et en 2024 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

En raison de la nature à long terme des régimes de retraite, il existe des incertitudes liées à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société estime qu'une variation de 1 % dans les hypothèses mentionnées ci-dessus aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 Régimes de retraite (suite)

	2025	2024
	\$	\$
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(1 168)	(1 139)
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	347	340
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	1 509	1 467
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(312)	(302)
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	143	142

La durée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 16 ans (17 ans en 2024).

L'actif des régimes de retraite est investi dans des fonds détenus par les régimes. Au 31 décembre, la répartition de l'actif est la suivante :

	2025	2024
	%	%
Placements cotés sur des marchés actifs		
Actions	49	49
Obligations	29	28
Immobilier	19	21
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2
Autres	1	-

10 Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts est répartie comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Impôt exigible (recouvrable)		
Exercice courant	2 367	2 144
Ajustement des années antérieures	(57)	(66)
	<u>2 310</u>	<u>2 078</u>
Impôt différé		
Naissance et renversement de différences temporaires	413	318
Ajustement des années antérieures	(18)	121
	<u>395</u>	<u>439</u>
Total de la charge d'impôts au résultat global	<u>2 705</u>	<u>2 517</u>

La charge d'impôts sur le résultat comprend l'impôt différé, lequel représente les avantages fiscaux futurs découlant du report des pertes antérieures pour réduire le revenu imposable des exercices futurs ainsi que les écarts temporaires.

Le taux d'imposition effectif de la Société diffère du taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial). Cette différence résulte des éléments suivants :

	2025		2024	
	\$	%	\$	%
Impôt selon le taux de base	2 629	26.5	2 456	26.5
Augmentation (diminution) de l'impôt imputable aux éléments suivants :				
Revenus non imposables	4	-	(38)	(0.4)
Frais non déductibles	2	-	(1)	-
Déduction accordée aux petites entreprises	(4)	-	(4)	-
Autres	(89)	(0.9)	(59)	(0.7)
Charge d'impôts au résultat net	<u>2 542</u>	<u>25.6</u>	<u>2 354</u>	<u>25.4</u>
Charge d'impôts au résultat global	<u>163</u>		<u>163</u>	
Total de la charge d'impôts au résultat global	<u>2 705</u>		<u>2 517</u>	

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 Charge d'impôts sur le résultat (suite)

L'évaluation de la probabilité du bénéfice imposable futur pour lequel les actifs d'impôt différé pourront être utilisés s'appuie sur l'expérience passée de la Société ainsi que sur les dernières prévisions budgétaires. Si une prévision positive du bénéfice imposable indique qu'il est probable qu'un actif d'impôts différés soit utilisé, plus particulièrement si cette utilisation n'est pas soumise à une longue période, cet actif d'impôts différés est généralement comptabilisé en entier.

L'impôt différé est composé des éléments suivants :

	Exercice terminé le 31 décembre 2025		
	Solde à l'état de la situation financière \$	Résultat net \$	Autres éléments du résultat global \$
Placements	(2 748)	(370)	-
Actifs au titre du droit d'utilisation	92	52	-
Immobilisations corporelles	(67)	(12)	-
Immobilisations incorporelles	29	(2)	-
Obligations locatives	(48)	(7)	-
Contrats d'assurance et de réassurance	10	37	-
Actif (passif) des régimes de retraite	267	26	(119)
Total de l'impôt différé	(2 465)	(276)	(119)
Actif d'impôt différé	44		
Passif d'impôt différé	(2 509)		
	<u>(2 465)</u>		
	Exercice terminé le 31 décembre 2024		
	Solde à l'état de la situation financière \$	Résultat net \$	Autres éléments du résultat global \$
Placements	(2 378)	(422)	-
Actifs au titre du droit d'utilisation	40	7	-
Immobilisations corporelles	(55)	15	-
Immobilisations incorporelles	31	(1)	-
Obligations locatives	(41)	(7)	-
Contrats d'assurance et de réassurance	(27)	58	-
Actif (passif) des régimes de retraite	360	39	(128)
Total de l'impôt différé	(2 070)	(311)	(128)
Actif d'impôt différé	-		
Passif d'impôt différé	(2 070)		
	<u>(2 070)</u>		

11 Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

La Société a conclu des contrats de location visant la location d'espaces de bureaux ainsi que des équipements. Certains de ces loyers exigent que la Société effectue des paiements additionnels variables liés aux taxes municipales et autres frais assumés par le propriétaire. Ces montants sont versés en sus des montants liés aux obligations locatives à l'état de la situation financière. Certains contrats de location comportent une option permettant d'acquérir le bien loué sous-jacent à la fin de la durée du contrat de location ou de renouveler le contrat de location pour une période supplémentaire.

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs au titre du droit d'utilisation :

	2025		
	Bâtisse \$	Mobilier- équipement \$	Total \$
Solde au début de l'exercice	37	7	44
Amortissement de l'exercice	(24)	(3)	(27)
Solde à la fin de l'exercice	13	4	17

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11 Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives (suite)

	2024		
	Bâtisse	Mobilier- équipement	Total
	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	62	10	72
Amortissement de l'exercice	(25)	(3)	(28)
Solde à la fin de l'exercice	<u>37</u>	<u>7</u>	<u>44</u>

Obligations locatives

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs non actualisés à effectuer en vertu des contrats de location.

	2025	2024
	\$	\$
Moins d'un an	16	29
Entre un et cinq ans	1	17
	<u>17</u>	<u>46</u>

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives.

Au 31 décembre 2025, les sorties de trésorerie futures pour lesquelles la Société avait des engagements relatifs à des contrats de location qui n'étaient pas encore en vigueur totalisent 5 487 \$ (0 \$ en 2024).

12 Immobilisations corporelles

	Terrain et bâtisse	Amélio- rations locatives	Mobilier- équi- pement	Informa- tique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2024					
Coût	1 363	120	421	320	2 224
Amortissement cumulé	(653)	(67)	(351)	(249)	(1 320)
Valeur nette	<u>710</u>	<u>53</u>	<u>70</u>	<u>71</u>	<u>904</u>
Acquisitions	8	-	2	22	32
Amortissement de l'exercice	(34)	(18)	(21)	(59)	(132)
Solde au 31 décembre 2024	<u>684</u>	<u>35</u>	<u>51</u>	<u>34</u>	<u>804</u>
Solde au 31 décembre 2024					
Coût	1 371	120	423	342	2 256
Amortissement cumulé	(687)	(85)	(372)	(308)	(1 452)
Valeur nette	<u>684</u>	<u>35</u>	<u>51</u>	<u>34</u>	<u>804</u>
Acquisitions	-	-	-	134	134
Amortissement de l'exercice	(24)	(17)	(10)	(43)	(94)
Solde au 31 décembre 2025	<u>660</u>	<u>18</u>	<u>41</u>	<u>125</u>	<u>844</u>
Solde au 31 décembre 2025					
Coût	1 371	120	423	476	2 390
Amortissement cumulé	(711)	(102)	(382)	(351)	(1 546)
Valeur nette	<u>660</u>	<u>18</u>	<u>41</u>	<u>125</u>	<u>844</u>

13 Crédoiteurs et frais courus

	2025	2024
	\$	\$
Taxes de vente	350	315
Autres fournisseurs et frais courus	2 710	335
	<u>3 060</u>	<u>650</u>

14 Parts sociales

Selon la Loi sur les assureurs et en conformité avec le règlement intérieur commun, le capital social de la Société est illimité. Sous l'ancienne législation, la Société était autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 10 dollars chacune. Au 31 décembre 2025, la Société a 132 parts sociales émises (132 en 2024). Le nombre de parts sociales émises n'a pas varié au cours des exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15 Parts privilégiées

Autorisées

Nombre illimité de parts de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, à l'exception du Fonds de garantie de la Fédération qui a un droit de rachat conformément à la *Loi sur les assureurs*, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum annuel sur les obligations à taux fixe du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune. La Société n'a aucune part de catégorie « A » d'émission.

16 Cumul des autres éléments du résultat global

	2025	2024
	\$	\$
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains non réalisés	23	118
Pertes non réalisées	(5)	(76)
	<u>18</u>	<u>42</u>
Impôts afférents	22	(11)
	<u>40</u>	<u>31</u>
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite	108	(341)
Impôts afférents	(27)	92
	<u>81</u>	<u>(249)</u>
Cumul des autres éléments du résultat global	<u>121</u>	<u>(218)</u>

17 Gestion du capital

La Société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la Société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la Société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la Société est exposée. Le conseil d'administration de la Société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La Société est tenue, par la Loi sur les assureurs, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers (AMF) exige que la Société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la Société s'est dotée, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 190 % (190 % en 2024), tandis que le TCM minimal prescrit est de 100 % et le TCM cible de surveillance est de 150 %. Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société respecte le niveau cible et les exigences de l'Autorité des marchés financiers.

Au 31 décembre 2025, le TCM de la Société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Capital disponible	53 058	46 534
Capital requis	10 398	9 495
Excédent du capital disponible sur le capital requis	42 660	37 039
Capital excédentaire au niveau cible de la Société	33 302	28 494
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	510 %	490 %

18 Engagements et éventualités

A) Engagements

Voir la Note 11 pour le détail des engagements des contrats de location.

En 2024, la Société s'est engagée à verser au Fonds de croissance stratégique Promutuel S.E.C. un apport global de 1 000 \$. Selon les modalités de l'entente, le Fonds peut en tout temps demander à la Société de verser toute somme demandée de l'apport résiduel sous la réception d'un avis écrit spécifiant la date à laquelle le versement applicable est exigible. De ce montant, la Société a investi un total de 86 \$ au 31 décembre 2025 (aucun en 2024).

B) Éventualités

La Société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la Société est d'avis que la Société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 Charges afférentes aux activités d'assurance et autres frais

	2025	2024
	\$	\$
Coût des sinistres	17 604	19 523
Opérations	13 113	15 719
Taxes sur primes	1 536	1 409
Autres	2 817	(41)
	<u>35 070</u>	<u>36 610</u>
Charges afférentes aux activités d'assurance	32 703	34 582
Autres frais	2 367	2 028
	<u>35 070</u>	<u>36 610</u>

20 Revenus et dépenses de placement et résultat financier net

Les tableaux suivants présentent les revenus et dépenses de placement :

	Exercice terminé le 31 décembre 2025			
	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts	3	121	282	406
Dividendes	158	-	-	158
Autres revenus attribués	811	-	-	811
Total des revenus de placement	<u>972</u>	<u>121</u>	<u>282</u>	<u>1 375</u>
Gains (pertes) sur disposition de placement	650	59	-	709
Gains (pertes) non réalisés sur placements	4 371	-	-	4 371
Autres	(36)	(2)	-	(38)
Total des gains (pertes) sur les placements	<u>4 985</u>	<u>57</u>	<u>-</u>	<u>5 042</u>
Total des revenus de placement	<u>5 957</u>	<u>178</u>	<u>282</u>	<u>6 417</u>
Honoraires	-	-	(167)	(167)
Total des dépenses de placement	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(167)</u>	<u>(167)</u>
	Exercice terminé le 31 décembre 2024			
	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts	-	187	323	510
Dividendes	140	-	-	140
Autres revenus attribués	622	-	-	622
Total des revenus de placement	<u>762</u>	<u>187</u>	<u>323</u>	<u>1 272</u>
Gains sur disposition de placement	1 251	12	-	1 263
Gains non réalisés sur placements	5 216	-	-	5 216
Total des gains sur les placements	<u>6 467</u>	<u>12</u>	<u>-</u>	<u>6 479</u>
Total des revenus de placement	<u>7 229</u>	<u>199</u>	<u>323</u>	<u>7 751</u>
Honoraires	-	-	(138)	(138)
Total des dépenses de placement	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(138)</u>	<u>(138)</u>

21 Autres revenus

	2025	2024
	\$	\$
Ristourne du réassureur	332	182
	<u>332</u>	<u>182</u>

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22 Autres frais

	2025	2024
	\$	\$
Contributions de la Fédération	1 549	1 800
Frais informatique de la Fédération	578	138
Autres	240	90
	<u>2 367</u>	<u>2 028</u>

23 Ristourne aux membres

Le conseil d'administration a déclaré une ristourne aux membres de 5 % (0 % en 2024) des primes gagnées pour un montant de 2 373 \$ (0 \$ en 2024). Un montant de 24 \$ a également été versé en 2025 en ajustement de primes d'un exercice précédent (aucun en 2024).

24 Information sur le résultat global

	2025	2024
	\$	\$
Le résultat global inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	5 757	5 059
Amortissement des immobilisations corporelles	94	132
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	27	28

25 État des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Dividendes perçus	177	140
Intérêts perçus	345	491
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	64	80
Taxes sur primes payées	2 728	1 225
Impôts exigibles (encaissés) payés	3 360	2 814

26 Juste valeur des instruments financiers

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie comportant trois niveaux :

- Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

	2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à l'état de la situation financière évalués au coût dont la juste valeur est divulguée :				
Dépôts à terme	-	667	-	667
Actifs financiers à l'état de la situation financière évalués à la juste valeur :				
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	10 210	41 829	12 509	64 548
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	50	1 666	84	1 800
	<u>10 260</u>	<u>43 495</u>	<u>12 593</u>	<u>66 348</u>

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26 Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2024			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers à l'état de la situation financière évalués au coût dont la juste valeur est divulguée :				
Dépôts à terme	-	671	-	671
Actifs financiers à l'état de la situation financière évalués à la juste valeur :				
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	8 163	35 375	11 071	54 609
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	128	5 398	-	5 526
	<u>8 291</u>	<u>40 773</u>	<u>11 071</u>	<u>60 135</u>

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024.

Le tableau suivant présente le rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3 pour les instruments comptabilisés à la juste valeur :

	2025 \$	2024 \$
Solde au début de l'exercice	11 071	11 161
Total des gains (pertes) comptabilisés :		
Résultat net	1 438	1 745
Acquisitions	84	-
Dispositions	-	(1 835)
Solde à la fin de l'exercice	<u>12 593</u>	<u>11 071</u>

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires;
- Les obligations et les sociétés en commandite sont évaluées avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché;
- Les actions et les fonds mutuels sont évalués selon le cours du marché;
- La juste valeur de la participation au capital dans Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Promutuel est établie en utilisant les plus récentes informations disponibles dans les états financiers pertinents et à l'aide d'une technique d'évaluation basée sur la valeur comptable net ajusté selon une approche de continuité d'exploitation;
- La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs et des créiteurs et frais courus est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

27 Concentration du risque d'assurance

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la Société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les revenus de la Société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des revenus.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27 Concentration du risque d'assurance (suite)

Les revenus des activités d'assurance par secteur d'activité sont les suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Particulier	10 376	9 694
Commercial	20 050	18 749
Automobile	17 011	15 023
Cautionnement	16	18
Total des revenus des activités d'assurance	<u>47 453</u>	<u>43 484</u>

28 Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à différents risques qui constituent des facteurs indissociables de son développement et de la poursuite de ses activités. Une gestion efficace des risques est un processus continu, dynamique et évolutif reposant sur l'identification des risques auxquels la Société est exposée, leur compréhension, leur évaluation, leur quantification, ainsi que le contrôle et l'atténuation de ceux-ci. La gestion des risques est constituée d'un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont révisées périodiquement.

Cadre de gestion intégrée des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Société dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques.

Le comité de gestion des risques met en place des pratiques de gestion intégrée des risques adaptées au profil et à l'appétit pour le risque de la Société, tout en s'assurant qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des politiques et des pratiques en gestion intégrée des risques et de leur cohérence avec l'appétit pour le risque de la Société. Ce comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques auprès du conseil d'administration et doit s'assurer que les actions posées par la Société sont conformes aux politiques. La direction générale propose les politiques et les procédures requises à l'encadrement des activités de la Société et s'assure de leur mise en application. Ces politiques doivent être adaptées au profil de risque et au plan stratégique de la Société.

Risques d'assurance

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des contrats d'assurance sont les suivants :

Risque de souscription

Le risque de souscription représente le risque selon lequel un prix établi est insuffisant, compte tenu du portefeuille de polices que la Société assure et réassure, afin d'assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la Société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts liés aux sinistres. La Société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la Société sont atteintes, la Société cède le risque excédentaire à son réassureur.

La Société gère ce risque au moyen d'analyses en comparant sa tarification à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

	2025		2024	
	Incidence sur les contrats d'assurance Brut \$	Incidence nette de la réassurance Net \$	Incidence sur les contrats d'assurance Brut \$	Incidence nette de la réassurance Net \$
Hausse de 5 % du taux de sinistre				
Particulier	518	-	484	-
Commercial	1 008	-	937	-
Automobile	809	-	750	-
Caution	1	-	1	-
	<u>2 336</u>	<u>1 687</u>	<u>2 172</u>	<u>1 610</u>
Hausse de 1 % du taux de frais	<u>486</u>	<u>337</u>	<u>457</u>	<u>322</u>

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28 Gestion des risques (suite)

Risque de réassurance

La Société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la Société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la Société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la Société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la Société est sujette à une rétention nette de 800 \$ (825 \$ en 2024) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 750 000 \$ (800 000 \$ en 2024) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

Risque de réserve

La Société est exposée au risque que les passifs au titre des contrats d'assurance et au titre des traités de réassurance détenus figurant à l'état de la situation financière soient éventuellement insuffisants. Le risque quant à la provision en assurance automobile et biens est plus circonscrit puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparation et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque, quant à l'assurance responsabilité, est plus important.

Risques financiers

Les risques financiers les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des instruments financiers et des contrats d'assurance et de réassurance sont les suivants.

Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit est le risque de subir une perte si des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la Société. Les politiques de placement et de financement de primes de la Société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Contrats d'assurance et de réassurance

La Société prend les dispositions utiles pour s'assurer de la solvabilité des réassureurs avec lesquels elle traite. Ceux-ci sont agréés au Canada. La Société n'a connaissance d'aucune information qui l'inciterait à douter du recouvrement des sommes qui lui sont dues.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit sur l'actif au titre des traités de réassurance détenus s'élève à 3 170 \$ au 31 décembre 2025 (9 566 \$ au 31 décembre 2024).

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes de crédit attendues. Conséquemment, la valeur comptable inscrite à l'état de la situation financière pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la Société.

Au 31 décembre 2025, aucun actif financier ne représente 10 % et plus du total des placements de la Société.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements détenus directement et détenus indirectement via les placements dans des sociétés en commandite et certains fonds.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2025	2024
	\$	\$
Cote de crédit		
AAA	1 555	1 335
AA	4 463	6 735
A	5 644	6 325
BBB	7 517	6 618
Inférieure à BBB	790	655
R-1	3	504
R-2	83	53
Non noté	6 021	2 940
Total	26 076	25 165
Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :	2025	2024
	\$	\$
Cote de crédit		
P2	1 515	1 308
P3	783	606
Autre	1 781	1 704
Total	4 079	3 618

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28 Gestion des risques (suite)

Provisions pour pertes de crédit attendues

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est non significative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers et les contrats d'assurance et de réassurance. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Société conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la Société conserve des titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers de la Société s'établit ainsi :

Échéancier au 31 décembre 2025						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	dix ans	Plus de dix ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	2 710	-	-	-	-	2 710
Parts sociales	1	-	-	-	-	1
	2 711	-	-	-	-	2 711

Échéancier au 31 décembre 2024						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	335	-	-	-	-	335
Parts sociales	1	-	-	-	-	1
	336	-	-	-	-	336

L'échéancier des passifs au titre des contrats d'assurance et des passifs au titre des traités de réassurance détenus s'établit ainsi :

Échéancier au 31 décembre 2025						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs au titre des contrats d'assurance	9 505	2 659	679	259	-	13 102
Passifs au titre des traités de réassurance détenus	(270)	270	-	-	-	-
Total	9 235	2 929	679	259	-	13 102

Échéancier au 31 décembre 2024						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs au titre des contrats d'assurance	14 835	3 532	685	261	-	19 313
Passifs au titre des traités de réassurance détenus	(693)	672	19	2	-	-
Total	14 142	4 204	704	263	-	19 313

Les montants des passifs au titre des contrats d'assurance payables sur demande se détaillent comme suit :

	2025		2024	
	Montant payable sur demande	Valeur comptable	Montant payable sur demande	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Particulier	545	3 726	346	5 558
Commercial	1 271	7 240	881	6 868
Automobile	895	2 130	806	6 881
Caution	-	6	-	6
Total	2 711	13 102	2 033	19 313

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28 Gestion des risques (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue et entraîne une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change et le cours des actions.

La politique de placement de la Société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la Société.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt existe lorsque la Société possède un instrument financier, un contrat d'assurance ou un contrat de réassurance portant intérêt.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et aux traités de réassurance détenus.

Le tableau qui suit présente les détails de la sensibilité de la Société à une augmentation et à une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur le résultat net et les capitaux propres pour les éléments suivants :

	2025			
	Résultat net		Capitaux propres	
	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers	453	(453)	30	(30)
Contrats d'assurance	(111)	108	(111)	108
Traités de réassurance détenus	16	(16)	16	(16)
	358	(361)	(65)	62

	2024			
	Résultat net		Capitaux propres	
	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers	848	(848)	151	(151)
Contrats d'assurance	(102)	98	(102)	98
Traités de réassurance détenus	35	(34)	35	(34)
	781	(784)	84	(87)

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la Société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la Société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la Société sont effectuées en totalité en devises canadiennes, à l'exception de 3 376 \$ (2 970 \$ en 2024) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2025, la Société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes, engendrerait une diminution de 248 \$ (480 \$ en 2024) du résultat net et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

Risque de marché boursier

Le risque lié au cours des actions est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La Société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2025, la Société estime qu'une hausse de 10 % du cours des actions, toutes les autres variables restant constantes, augmenterait le résultat net et les capitaux propres de 2 083 \$ (1 688 \$ en 2024). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28 Gestion des risques (suite)

Autres risques

En plus des risques d'assurance et financiers, la Société peut également faire face à d'autres risques pouvant générer des effets défavorables sur ses activités et sur sa rentabilité, notamment des risques de nature opérationnelle, technologique, stratégique ou de conformité.

Dans l'optique de gérer adéquatement ces risques, la Société s'assure de mettre en place différents mécanismes de contrôle permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer ceux-ci. De plus, la Société adopte une approche globale et coordonnée afin que la gestion des risques soit réalisée de façon intégrée, en tenant compte de l'interrelation et l'interdépendance des différents risques.

29 Opérations conclues avec les parties liées et avec les institutions du Groupe Promutuel

A) Opérations avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la Société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

	2025		
	Adminis- trateurs	Cadres	Total
	\$	\$	\$
Avantages à court terme	88	779	867
	<u>88</u>	<u>779</u>	<u>867</u>
	2024		
	Adminis- trateurs	Cadres	Total
	\$	\$	\$
Avantages à court terme	90	738	828
	<u>90</u>	<u>738</u>	<u>828</u>

B) Opération avec les institutions du Groupe Promutuel

La Société est membre du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance ainsi qu'au Fonds de garantie Promutuel. La Société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements. Les institutions du Groupe Promutuel ne sont pas des parties liées à la Société.

La Société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la Note 9.

Les autres transactions avec les institutions du Groupe Promutuel, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale, incluant les opérations avec Promutuel Réassurance :

	2025	2024
	\$	\$
Cession de réassurance sur les primes	9 302	7 220
Montants recouvrés auprès des réassureurs pour les sinistres encourus	2 521	2 916
Charges afférentes aux activités d'assurance	8 689	9 575
Frais de placement	25	25
Revenus de placement	542	638
Autres	-	1 970



promutuelassurance.ca/bagot
